



AROPA 10 - infos

ASSOCIATION DES RETRAITÉS DES ENTREPRISES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS
AGRICOLES ET AGRO-ALIMENTAIRES DE L'AUBE

Siège social et courrier : Chambre d'Agriculture de l'Aube, 2 bis rue Jeanne d'Arc – CS 44080 – 10014 TROYES CEDEX
e-mail : aropa10@orange.fr – Web. www.fnaropa.fr

Numéro 14

Juin 2013

Dans ce numéro

EDITORIAL

EDITORIAL

AROPA 10 : 10 ans après...

VIE DE L'ASSOCIATION :

- Assemblée Générale du 17/04/13
 - Rapport d'activité par A. Michaut
 - Intervenants invités :
 - * M. Daniel Coffinet, vice-Président FNAROPA
 - * Mme Billon, représentant le Conseil Général de l'Aube (A.P.A.)
 - * Mme Roberty, représentant la M.S.A. (Présence Verte)
- Election du Bureau
- Journée du 10^{ème} anniversaire
- Partenariats
- Sortie annuelle

Le 23 juin 2003, 70 retraités des entreprises et organismes agricoles de l'Aube [Crédit Agricole, Groupama, Nouricia, MSA, CER] se réunissaient à la Maison de l'Agriculture de Troyes pour créer AROPA 10.

Aujourd'hui, AROPA 10 compte 670 adhérents cotisants. Cette progression est le résultat d'une action d'équipe et du développement d'une politique de partenariats en faveur de nos adhérents.

En l'espace de 10 ans, le cadre de l'engagement de notre activité associative a changé. Au début des années 2000, il était principalement orienté vers la clarification et l'amélioration des relations entre nos Caisses de retraites complémentaires du Groupe AGRICA (CAMARCA, CRCCA, CCPMA Retraite) et adhérents retraités. Désormais, le sujet dominant est constitué par la réforme impériative du système de retraite.

Notre 10^{ème} anniversaire coïncide presque avec la conférence sociale des 20 & 21 juin mise en place par le Gouvernement. Il s'agit de la 1^{ère} étape d'une concertation avec les partenaires sociaux (syndicats et patronat) portant sur la présentation d'un projet de loi sur la réforme du système de retraite en septembre.

Impliquée dans la préparation de cette conférence sociale, notre Fédération Nationale est donc en état de veille.

Notre association, quant à elle, poursuivra son action dans 2 directions : le développement et l'amélioration de nos partenariats existants et notre ouverture aux retraités d'entreprises proches des nôtres dans les secteurs agro-alimentaires et para-agricoles.

Le Conseil d'Administration

VIE DE L'ASSOCIATION

Assemblée Générale du 17 avril 2013

Devant une salle de conférence du Centre Sportif de l'Aube archicomble - les 220 places assises de la salle étaient toutes occupées - M. André MICHAUT, Président du Conseil d'Administration, remerciait d'abord les adhérents pour leur participation au rassemblement annuel d'AROPA 10 et accueillait les personnalités intervenant au déroulement de notre Assemblée :

- M. Daniel COFFINET, Vice-Président de la FNAROPA
- Mme BILLON, représentant le Conseil Général de l'Aube sur l'A.P.A. (Aide personnalisée d'Autonomie)
- Mme ROBERTY, M.S.A. Sud-Champagne pour la communication sur le dispositif « Présence Verte »

M. MICHAUT présentait ensuite les événements marquants de l'année 2012.

1 - L'ouverture de notre mouvement à l'ensemble des retraités ayant travaillé dans les entreprises agro-professionnelles de la transformation, des équipements, des fournitures et des services, quel que soit leur régime de protection sociale (M.S.A., Sécurité Sociale) et dont l'objet entrainé dans le cadre des statuts d'AROPA 10. Cependant, compte tenu des modes de gestion spécifiques à chaque entreprise, cette nouvelle approche sera parfois réalisée sur le plan régional ou national.

2 - La poursuite de nos partenariats existants avec le CREDIT AGRICOLE, GROUPAMA, MSA Présence verte, GAMM VERT. La vie de ces accords fait l'objet de rencontres périodiques avec les représentants qualifiés de chacun des organismes. Ceci en raison de la complexité croissante de l'application de ces accords - en particulier dans le domaine de la complémentaire santé - qui nécessite un suivi régulier de l'offre de prestations et de l'évolution des coûts.

3 - Le développement de notre recherche d'avantages tarifaires ou préférentiels en faveur de nos adhérents qui se concrétise avec :

- ↳ la carte-club **BUTTERFLY** délivrée individuellement, qui intègre les réductions consenties par les commerçants et organismes aubois à nos adhérents suite à l'action initiée par Josette TERPEND et nos administrateurs en 2012.
- ↳ la carte **TROYES ET MOI** établie par l'Office de Tourisme de Troyes permettant un accès privilégié sur les sites touristiques, culturels et de loisirs de l'agglomération, ainsi que des réductions auprès des restaurants et hôtels mentionnés dans la carte.
- ↳ les réductions accordées à nos adhérents par nos partenaires **PALMIERS OCEAN** et **ODALYS** en matière de locations d'appartements de vacances et de mobil home, suivant les sites et les périodes spécifiques à chaque organismes.

4 - La reconnaissance par la FNAROPA de l'action menée par AROPA 10 pour rechercher et développer le nombre de commerçants aubois dans le cadre de l'opération Butterfly - AROPA 10. Elle s'est concrétisée par l'intégration de Josette TERPEND, notre Vice-Présidente au sein de la Commission Nationale de Recrutement et Développement » et sa nomination au Conseil d'Administration de la FNAROPA.

5 - L'amélioration engagée de notre communication au niveau national par la refonte du site internet de la FNAROPA et des AROPA départementales permettant une meilleure accessibilité et une actualisation régulière des informations. Refonte complétée par un **nouveau logo** - représentant les maillons d'une chaîne - symbole d'un mouvement solidaire et d'ouverture.

6 - Enfin, la progression continue du nombre de nos adhérents : 666 à ce jour.

Le résultat renforce l'action de la FNAROPA, notre Fédération Nationale et de la CFR (Confédération Française des Retraités) car « **Plus on est nombreux, mieux on peut se faire entendre dans les domaines des pensions de retraite, de la santé, de la protection sociale et de la perte d'autonomie** ».

Après ce rappel synthétique de l'activité de notre association en 2012, M. André MICHAUT demandait à M. Claude LECLAIRE, Trésorier, de présenter les résultats financiers de l'exercice faisant ressortir un excédent de 2.450,23 € et une situation nette de trésorerie de 16.535,09 € au 31 décembre 2012.

La lecture et le vote des résolutions suivaient le rapport financier et offraient l'occasion à M. André MICHAUT de remercier les administrateurs pour leur contribution bénévole et constructive à la vie d'AROPA 10 et, plus particulièrement, Mme Denise BOUISSOU, MM. Ghislain DRUJON et Jean-Claude DARNEY, qui ne se représentaient pas. Il accueillait alors MM. Charles HITTNER, François MAILIER, Philippe MOCQUERY et Philippe TRANCART, nouvellement élus, qui complétaient le Conseil d'Administration pour le nouvel exercice.

Tout en saluant cette « relève » indispensable à la pérennité de notre mouvement, M. André MICHAUT annonçait à l'Assemblée son souhait de « passer le témoin » à un nouveau candidat tout en conservant son mandat d'administrateur jusqu'à son terme statutaire.

A l'issue de cette déclaration, M. André MICHAUT engageait la 2^{ème} partie de notre Assemblée en donnant la parole aux personnalités invitées.

M. Daniel COFFINET, Vice-Président FNAROPA et Président d'AROPA 51-08

Avant d'exposer les sujets de son intervention, M. Daniel COFFINET rendait hommage à M. André MICHAUT pour l'action menée depuis le 28 avril 2008 pour le développement d'AROPA 10 et sa contribution aux accords de partenariats négociés dans le cadre régional.

M. Daniel COFFINET présentait ensuite les 4 sujets de son exposé :

① La revalorisation des retraites de base et complémentaires annoncée à effet du 1^{er} avril est doublement écornée par :

La sous-indexation des revalorisations des pensions en regard du taux d'inflation prévisionnel 2013 (1,20 %) et de la correction de l'inflation 2012 (0,10 à 0,20 %) sous l'effet conjugué de l'environnement économique et financier et de la dégradation des réserves des caisses de retraites complémentaires.

La mise en vigueur de la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie (C.A.S.A.). Ce prélèvement de 0,30 % déjà acquitté par les salariés est étendu aux pensions de retraite versées aux retraités imposables.

② L'avenir des régimes de retraites complémentaires ARRCO et AGIRC :

Depuis 2010, ces régimes auxquels sont affiliés CAMARCA et CRCCA, nos caisses de retraites complémentaires d'origine agricole, sont obligés de puiser dans leurs réserves pour servir leurs pensions à 11.600.000 de retraités. Il est évident que cette situation ne peut se prolonger indéfiniment même si les réserves financières de ces régimes restaient conséquentes fin 2012 (42 milliards d'€ pour ARRCO et 6 milliards d'€ pour l'AGIRC).

Pour la FNAROPA, cette situation préoccupante et renforcée par la réforme des régimes de base des retraites nécessite inévitablement des efforts à condition qu'ils soient équitablement répartis au niveau de notre collectivité nationale.

Dans cet objectif, la FNAROPA a pris position pour un système de retraite universelle appuyé sur la répartition, la transparence des situations individuelles, l'intégration des nouvelles données démographiques, l'assurance d'équilibrer financièrement le système, et donnant le choix de l'âge de départ en retraite avec connaissance de l'effet des décisions.

③ L'assurance complémentaire santé est devenue progressivement une des préoccupations majeures du retraité. La hausse des coûts de santé, le désengagement progressif des régimes de base, les dépassements d'honoraires, la différenciation des tarifs suivant l'âge, remettent en question « l'accès aux soins pour les revenus modestes ».

Sur ce dossier, M. Daniel COFFINET précisait que la FNAROPA a entrepris une double action :

- ➔ en direction des Pouvoirs Publics en contestant la pertinence de la différenciation des cotisations selon l'âge et en proposant l'extension aux retraités des effets de l'accord complémentaire-santé pour tous les actifs.
- ➔ en direction des AROPA par la constitution d'un groupe de travail « Complémentaire-santé » et la recherche des prestations à mutualiser pour optimiser les cotisations.

④ La dépendance :

Ce dossier concerne globalement près d'1.400.000 personnes âgées en France. L'essentiel du financement de la dépendance est assurée par la Sécurité Sociale et les Conseils Généraux. Ces derniers assurent la prise en charge de l'A.P.A. (Allocation Personnalisée pour l'Autonomie) à hauteur de 5 milliards d'€.

Les besoins de financement non couverts par ces organismes sont évalués à 2,5 milliards d'€ et la récente mise en place de la C.A.S.A. (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie) ne représentera que 600 millions d'€ en année pleine.

Mme BILLON, représentant le Conseil Général de l'Aube

Après M. Daniel COFFINET qui venait de citer la place des Conseils Généraux dans le financement de l'A.P.A., Mme BILLON, représentante déléguée du Conseil Général de l'Aube, s'adressait à notre Assemblée pour préciser le cadre d'application et les conditions d'accès à l'Allocation Personnalisée pour l'Autonomie (A.P.A.).

① L'A.P.A. est une prestation gérée et servie par le Conseil Général en application des lois n° 2001-647 du 20/07/2001 et n° 2003-289 du 31/03/2003 complétées par les décrets relatifs à leur entrée en vigueur.

② Les bénéficiaires concernent toute personne âgée d'au moins 60 ans, résidant légalement en France et se trouvant dans l'incapacité d'assumer les conséquences du manque ou de la perte d'autonomie, liées à son état physique ou mental.

③ Le niveau de la dépendance est évalué à l'aide d'une grille AGGIR, échelonnée entre le GIR1 et le GIR4 par une Equipe Médico-Sociale (E.M.S.) chargée d'établir :

- ↳ un avis médical
- ↳ une évaluation sociale par une visite à domicile

L'évaluation de chaque situation est obligatoire car elle détermine :

- ↳ le niveau du GIR
- ↳ le plan d'aide recommandé par l'E.M.S. pour les modalités d'intervention : besoin d'aide et l'état de perte d'autonomie.

④ Le plan d'aide détermine les dépenses de toute nature concourant à l'autonomie du bénéficiaire dont

- | | |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Rémunération d'une tierce personne | <input checked="" type="checkbox"/> Règlement de frais d'accueil temporaire |
| <input checked="" type="checkbox"/> Rémunération de l'accueil familial agréé | <input checked="" type="checkbox"/> Dépenses de transport, d'aides techniques |

⑤ Le montant du plan d'aide :

Un tarif national, fixant un montant mensuel maximum du plan d'aide est établi comme suit :

- | | |
|--------------------------------|--------------------------------|
| * GIR1 - 1,19 MTP - 1.288,09 € | * GIR2 - 1,02 MTP - 1.104,08 € |
| * GIR3 - 0,765 MTP - 828,06 € | * GIR4 - 0,51 MTP - 552,04 € |

La valeur M1P est revalorisée chaque année au 1^{er} avril. Valeur 01/04/2012 = 1.082,43 €

⑥ Le montant de l'A.P.A. : l'A.P.A. est égale au montant de la fraction d'aide que le bénéficiaire utilise diminué, suivant la situation du bénéficiaire, d'une participation restant à sa charge appelé ticket modérateur.

⑦ Le dossier de demande d'A.P.A. : en l'absence de textes réglementaires sur le modèle de dossier, seules les informations suivantes doivent figurer dans la demande :

- Les renseignements concernant le demandeur
- Les renseignements concernant les revenus et le patrimoine du demandeur

Le délai d'instruction moyen d'un dossier de demande d'A.P.A. entre l'envoi et la décision du Président du Conseil Général est de 2 mois.

Enfin, l'instance délibérative et décisionnelle des demandes d'A.P.A. est la Commission départementale de 12 membres, présidée par le Président du Conseil Général. Elle se réunit hebdomadairement.

Mme ROBERTY, Présence Verte Sud-Champagne

Mme ROBERTY, représentante déléguée de Présence Verte Sud-Champagne, précisant d'entrée que cet organisme était intégré au sein de l'association MSA Services Sud-Champagne, créée en juillet 2011 à l'initiative de MSA Sud-Champagne avec la participation de Présence Verte et de l'ASEPT implantés sur le même territoire.

L'objectif de MSA Services est de développer des activités ne relevant pas au sens strict de la protection et qui répondent à des besoins non couverts des populations résidant notamment en milieu rural. De plus, ces activités peuvent s'adresser à tout public, assurés agricoles ou non, dans la mesure où elles s'inscrivent dans le prolongement des missions de la MSA.

L'objectif de Présence Verte étant de favoriser le maintien à domicile de tout adhérent avec le support de la téléassistance, son slogan « Toujours à vos côtés » répond exactement à cette mission d'assistance et de prévention des risques domestiques.

L'action de Présence Verte est basée sur :

- Le service de proximité intégrant les réseaux de solidarité propres à chaque adhérent (famille, voisins, associations locales), les réseaux médicaux et les numéros d'urgence.
- L'équipement proposé comporte 3 types d'appareil et 9 déclencheurs permettant une sélection appropriée à chaque cas.
- Sur le plan national, 2 centrales sécurisées gèrent les appels des abonnés et interviennent en liaison avec les réseaux de solidarité précédemment cités. A titre indicatif, ces 2 centrales nationales ont géré 2.400 appels/jour en 2011 pour les motifs suivants :

Secours : 24 %

Confort : 32 %

Problèmes techniques : 16 %

Essais : 28 %

Dans le cadre de la convention de partenariat conclu en 2006 par AROPA 10 avec Présence Verte Sud-Champagne, tout adhérent de notre association peut prendre contact avec **Mme Guylaine ROBERTY**, (☎ 03.25.30.26.03 - Présence Verte Sud-Champagne à Chaumont) pour tout complément d'information.

Election du Bureau

Après l'Assemblée Générale du 17 avril 2013, le Conseil d'Administration se réunissait pour élire le nouveau Bureau.

M. André MICHAUT, Président de séance statutaire, accueillait d'abord les administrateurs nouvellement élus : MM. Charles HITTLER, François MAILIER, Philippe MOCQUERY et Philippe TRANCART.

A la suite de cette présentation, M. André MICHAUT ouvrait le débat sur l'élection du nouveau Bureau et confirmait sa décision annoncée à l'Assemblée de « passer le témoin » à un nouveau candidat. Un tour de table où chaque administrateur s'est exprimé s'achevait par l'approbation, à l'unanimité des membres présents, du nouveau Bureau d'AROPA 10 :

Président : M. Philippe MOCQUERY

1er Vice-Président : Mme Josette TERPEND

2ème Vice-Président : M. François MAILIER

3ème Vice-Président : M. J.-Pierre MENU

Secrétaire : M. Albert MARRE

Secrétaire-Adjoint : M. Claude MERCIER

Trésorier : M. Claude LECLAIRE

Trésorier-Adjoint : M. Patrick LEVOIN

10ème anniversaire

Juin est un mois riche en événements de toutes sortes : historiques, familiaux, traditionnels, sans oublier les contraintes logistiques propres à cette situation (location de salle, réservations de restaurateurs ou d'animateurs).

De ce fait, le samedi 8 juin 2013 avait été retenu par le Conseil d'Administration pour marquer notre 10^{ème} anniversaire.

110 participants se sont retrouvés à la Salle des Fêtes de NOES pour ce rassemblement convivial. L'apéritif d'accueil, offert par la Coopérative Charles Collin de Fontette, et le déjeuner, ont été animés par des artistes locaux : groupe de danseuses orientales, magicien-prestidigitateur, et chanteur imitateur, ont conquis l'assistance.

Cette première dans notre parcours associatif permet de projeter - hors cadre anniversaire - des initiatives comparables pour nos adhérents dans les années à venir.

Partenariat



En cette période souvent sensible en matière d'approvisionnement en fuel domestique, nous rappelons aux adhérents susceptibles d'être intéressés par cet avantage, la réduction tarifaire de 11 % sur ce produit obtenu par Jean-Pierre MENU auprès de son propre fournisseur, **BOLLORE ENERGIE**.

Seule contrainte : communiquer son n° d'adhérent AROPA à la commande (☎ 03.25.24.80.93)

Sortie annuelle en Sud-Champagne



AROPA 10 vous propose pour le **Mardi 1^{er} octobre 2013**
une sortie découverte dans le Pays de Langres, Fayl-Billot, Nogent-en-Bassigny
incluant le déjeuner avec boissons au cours du périple.

Le programme détaillé et le bulletin d'inscription seront prochainement adressés.

